

LIVRET D'ACCUEIL

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

Allée Françoise Dolto – 24112 BERGERAC CEDEX Tel : 05 53 74 53 00 – Fax : 05 53 61 28 96

Mail: rosette@pb24.fr





LE FONCTIONNEMENT

X Accueil et horaires

L'IME Rosette est ouvert 195 jours par an. Les périodes de fermeture correspondent en partie aux vacances scolaires : généralement 10 jours pendant les petites vacances et de mi-juillet à fin aout.

Horaires d'accueil des usagers :

- Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h00 à 16h30
- Mercredis de 9h00 à 13h30

Sur les périodes d'ouverture, une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

L'admission

La MDPH notifie l'orientation des enfants et adolescents à l'IME.

Les demandes d'admission sont étudiées en commission d'admission. Elle a lieu tous les mois entre janvier et décembre chaque année. À l'issue de cette réunion, et lorsque les éléments d'information sont suffisants, soit la demande est refusée, soit le dossier est mis en liste d'attente. Les motifs de refus sont les suivants : éloignement géographique ou pathologie ne correspondant pas à l'agrément de l'établissement.

En amont de l'admission, un stage d'intégration ou d'évaluation peut être proposé.

Un dossier d'admission est remis au responsable légal avant l'arrivée de l'enfant. C'est lorsque le dossier est complet que l'admission peut être prononcée. Le contrat de séjour est signé dans le mois qui suit l'admission.

Les frais de prise charge sont assurés par la caisse d'assurance maladie à laquelle sont affiliées les familles.

Le projet personnalisé

Ce projet est établi par l'équipe pluridisciplinaire, en collaboration étroite avec la famille et l'usager. Son élaboration se fait en fonction des besoins de l'usager repérés par les professionnels et des attentes de la famille et de l'usager.

Il sera périodiquement évalué afin de procéder aux ajustements nécessaires. L'usager et la famille sont associés à ce suivi.



> Le service social

Une assistante sociale est présente dans l'établissement. Elle aide les familles dans les diverses démarches relatives à l'enfant. Elle participe à l'admission et à l'orientation des enfants et adolescents accueillis.

X La fin de prise en charge

L'âge limite de prise en charge est fixé à 20 ans, sauf dérogation lorsque l'usager n'a pas de place en établissement pour adultes.

Toutefois, en fonction de l'évaluation qui est faite de la situation de l'usager et après en avoir discuté avec la famille, une réorientation ou une sortie peut être demandée à la MDPH à tout moment (parfois en cours d'année).



LES SERVICES DE L'IME

Institut médico pédagogique

L'IMP dispose de 36 places pour enfants et adolescents déficients intellectuels âgés de 3 à 15 ans.

La mission du service est d'amener les usagers à la meilleure autonomie possible en leur proposant un accompagnement pluridisciplinaire (éducatif, pédagogique, médicothérapeutique) adapté à leurs besoins (principalement besoins de repères éducatifs, d'apprentissages scolaires et de soins psychiques et somatiques en lien avec leurs pathologies).

Le service est organisé en 6 groupes d'usagers répartis par âge. Ces groupes sont sous la responsabilité d'un éducateur référent, principal interlocuteur des usagers, de leurs familles, des membres de l'équipe pluridisciplinaire et des partenaires.

Les usagers sont accueillis sur ces groupes à leur arrivée et, au cours de la journée, en fonction de leurs emplois du temps (liés au projet personnalisés). Depuis les groupes, les usagers sont amenés à se rendre sur d'autres lieux de prise en charge.

L'éducateur référent dispense des activités sur le groupe visant à soutenir les apprentissages et à travailler la relation à l'autre.





Institut médico professionnel

L'IMPro dispose de 46 places pour adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels de 15 à 20 ans. La mission du service est d'accompagner les usagers vers une intégration dans le milieu professionnel en leur proposant un accompagnement pluridisciplinaire : un accompagnement éducatif, un accompagnement médico-thérapeutique et un accompagnement pédagogique.

L'adolescent ou jeune adulte est accueilli sur un groupe en fonction de son âge. Chaque groupe est sous la responsabilité d'un référent éducatif, qui est l'interlocuteur privilégié tant pour l'usager que pour sa famille. Sur son temps de suivi, l'éducateur dispense des activités de soutien et de développement d'une meilleure autonomie et d'accompagnement à la vie sociale.

Les apprentissages professionnels sont assurés par des éducateurs techniques, qui sont chargés de suivre, veiller et d'évaluer la qualité de la prise en charge dans les divers ateliers proposés et d'évaluer le projet d'orientation. L'usager peut bénéficier de mise en situation réelle à l'IMPro ou en stage (travail, appartement, foyer traditionnel et occupationnel ou autre...).

Quatre supports sont utilisés :

- Les espaces verts.
- Transformation du plastique.
- Atelier bois.
- Employé de collectivité.





La formation et l'insertion professionnelles passent par plusieurs étapes successives :

- Découverte des 4 activités techniques.
- Sensibilisation aux 4 activités techniques.
- La pré-orientation : choix de 2 activités techniques.
- Orientation : à ce stade, s'engage un travail de préparation à la sortie :
 - Le retour vers le milieu ordinaire
 - Le travail en milieu protégé (ESAT)
 - Pour ceux pour lesquels le travail n'est pas porteur de sens, d'autres possibilités d'orientations sont travaillées (FAM, FO...)

Institut médico éducatif spécialisé

L'IMES dispose de 40 places pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans atteints de troubles du spectre autistique. Ces personnes ont des difficultés de communication et de socialisation. La mission du service est d'aider l'usager accueilli à mieux comprendre le monde qui l'entoure et l'aider à s'épanouir, en proposant un accompagnement global (éducatif, médico-thérapeutique et pédagogique) et individualisé de la personne en tenant compte de ses besoins spécifiques.

L'accueil se fait sur un groupe en fonction de ses besoins principaux en termes d'accompagnement. La notion d'âge n'est pas un critère prioritaire. Chaque groupe est encadré par deux éducateurs.



Des outils spécifiques à la prise en charge de l'autisme sont utilisés :

- L'approche TEACCH est l'ensemble des interventions permettant à l'usager de comprendre au mieux les éléments de son environnement et s'y adapter. L'accent est mis sur les repères visuels accessibles à l'usager lui permettant d'agir de la manière la plus autonome possible (exemple : emploi du temps en images, en photos, en mots).



- Le PECS est un moyen alternatif de communication par images.
- La thérapie d'échange et de développement (TED) est un soin qui propose des séquences de jeux durant lesquelles la personne est amenée à interagir avec l'adulte.
 Il s'agit d'éveiller l'enfant, de lui montrer qu'il peut regarder, écouter, voir, associer, imiter.

X Accueil familial spécialisé

L'accueil familial spécialisé est un service complémentaire à l'accueil en semi internat. Il peut répondre à un besoin :

- De répit pour les familles en difficultés face aux manifestations du handicap de leur enfant. Il apporte un soutien aux familles.
- D'éloignement géographique. Il offre des modalités d'hébergement. Il est mis en place soit à la demande de la famille soit sur proposition de l'établissement et après accord de la famille.

Le service d'accueil familial spécialisé est composé d'assistants familiaux salariés des papillons blancs. Ils sont agréés pour accueillir de 1 à 3 enfants ou adolescents à domicile. L'accueil peut se faire soit de manière temporaire pendant les vacances, soit à la semaine pendant les semaines d'ouverture de l'IME. Les modalités d'hébergement sont proposées en fonction des besoins identifiés dans le projet personnalisé de l'enfant.



Les prises en charge transversales

L'accompagnement éducatif

Les activités physiques et sportives

Sauf contre-indication médicale, tous les usagers bénéficient de séances d'activités physiques dispensées par les éducateurs sportifs de l'IME. Les activités peuvent se dérouler au sein des infrastructures de l'établissement (jeux collectifs, jeux athlétiques, jeux aquatiques) ou en pleine nature (randonnée, VTT, course d'orientation, canoë-kayak). L'IME est équipé d'un gymnase, d'un bassin aquatique, d'un mur d'escalade, d'un terrain de basket et d'un terrain de foot.



Ateliers d'expression plastique

L'atelier vise à exprimer la créativité, l'imagination et l'esthétique en utilisant la peinture, le modelage, le collage, la photo et la sculpture de différents supports.

Les séjours

Pendant le temps d'ouverture, l'IME propose chaque année des séjours de 2 à 5 jours pour faire l'expérience d'une vie collective en dehors de la famille. Une participation financière est demandée à la famille.





Les temps forts

Noël: L'IME propose des activités exceptionnelles et un repas.

La fête du secteur enfance-jeunesse : elle a généralement lieu le dernier dimanche de l'année scolaire. Ont lieu une kermesse, un spectacle où se produisent les usagers ainsi qu'un marché gourmand.



Le centre de loisirs

Pendant les vacances scolaires, l'IME propose, en partenariat avec 6 centres de loisirs du secteur, la mise à disposition d'éducateurs.





L'accompagnement pédagogique

Le scolaire spécialisé

Une éducatrice scolaire prépare l'usager à être élève et à rentrer dans les apprentissages. Il s'agit d'acquérir les compétences permettant le passage vers les savoirs scolaires (étude de la lecture avec la méthode spécifique Borel-Maisonny).



L'unité d'enseignement

Au sein de l'IME, 5 enseignants spécialisés sont mis à la disposition de l'IME. Une partie de l'enseignement se fait au sein de la structure ; une autre est externalisée à l'école. Des apprentissages scolaires de base (lecture, écriture, notion mathématique), sont dispensés dans le respect des programmes nationaux avec des outils et un enseignement adapté à chacun.

L'inclusion scolaire

L'inclusion scolaire est un projet de lien entre l'IME et un établissement scolaire. Lorsque celle-ci peut être favorable à l'usager, elle est mise en place et ce dernier bénéficie d'une immersion dans une classe.

Le Carolina Curriculum

Le Carolina est un outil qui s'adresse aux enfants et adolescents dont le niveau équivaut à celui d'un enfant de 2 à 6 ans. Il est divisé en 5 domaines de développement (cognitive, communication, autonomie personnelle et adaptation sociale, motricité fine et motricité générale) et propose des exercices ludiques dans une progression adaptée.

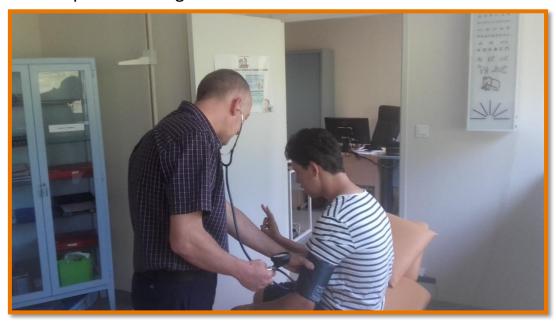


X L'accompagnement thérapeutique

Le suivi de la santé

Le médecin généraliste surveille le développement global et coordonne les soins liés à la pathologie de l'usager. Contrairement au médecin traitant, il n'est pas là pour soigner les maladies ordinaires ni prescrire (sauf cas exceptionnels).

Les infirmières peuvent préparer l'enfant ou l'adolescent pour faciliter l'accès aux soins (dentiste, prise de sang...) et participent au dépistage et à la prise en charge de la douleur. Elles ont un rôle de coordonnatrices entre les médecins de l'IME (généraliste et psychiatres) et les médecins qui interviennent à la demande de la famille (médecin traitant et spécialiste). Elles répondent à des missions d'éducation à la santé et de prévention des risques liés à l'âge et aux besoins médicaux des enfants.



Le suivi psychiatrique

Le médecin psychiatre évalue les besoins de l'enfant ou de l'adolescent en matière médicale et/ou d'accompagnement psychologique. Il identifie les difficultés rencontrées par l'enfant afin que le travail effectué auprès de lui, lui permette d'être plus disponible et accessible à un travail éducatif et d'apprentissage. Il peut réaliser si nécessaire des prescriptions.

Le suivi psychologique

Le psychologue propose des accompagnements thérapeutiques visant à apaiser la souffrance des personnes accueillies et à les soutenir dans leur épanouissement personnel. Il réalise les bilans cliniques nécessaires et travaille avec l'équipe éducative à la construction et la mise en œuvre du projet de chaque enfant et adolescent. Il est également interlocuteur des familles auxquelles un soutien peut être proposé pour favoriser un mieux-être au sein de la cellule familiale.

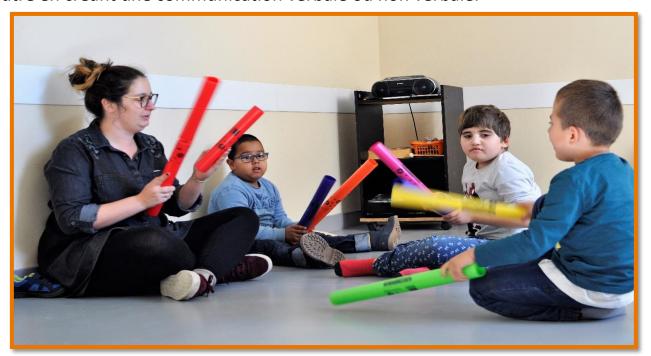


L'art thérapie

Il offre un espace visant à accompagner les enfants et adolescents qui viennent exprimer, au travers de supports artistiques (peinture, modelage, collage...), leurs sentiments, leurs rêves ou leurs angoisses.

La musicothérapie

Elle recouvre l'utilisation de la musique et des sonorités dans le cadre d'une intervention centrée sur la personne ou sur un groupe. Le but étant de travailler autour de la relation à l'autre en créant une communication verbale ou non verbale.



L'orthophonie

Elle a pour but d'aider l'enfant à mieux parler et à mieux s'exprimer (langage oral et écrit) en prise en charge individuelle ou en groupe. Elle peut également dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale (signes, pictogrammes).

La psychomotricité

Elle agit par l'intermédiaire du corps (rééducation, relaxation, expression corporelle) individuellement ou en petit groupe, dans le but de rétablir l'harmonie corporelle de l'enfant ou de l'adolescent.

La kinésithérapie

Elle évalue et propose des soins individuels ou en groupe. Les soins visent la prévention (détendre les muscles, dépistage des déformations du corps, conseil pour protéger son dos, améliorer la posture) et le traitement de problèmes physiques, respiratoires ou d'autonomie de l'usager.



L'ergothérapie

Elle assure des actes de rééducation à l'aide de jeux (construction, perles, memory). Elle propose si besoin la mise en place d'aides techniques pour amener l'enfant ou l'adolescent vers un maximum d'autonomie.

La prise en charge spécifique des maladies génétiques

Il s'agit d'harmoniser et de coordonner toutes les prises en charges spécifiques pour les usagers atteints de trisomie et de syndromes associés.

Les ateliers suivants sont proposés :

- Atelier moteur spécifique : pour travailler les faiblesses musculaires.
- Atelier oculomoteur : pour la mobilité du regard.
- Atelier oropraxique : pour les mouvements du visage.
- **Atelier d'autodétermination** : pour aider l'usager à comprendre et décider par luimême.

Restauration et transport

La restauration

L'IME assure la restauration du midi avec sa propre cuisine. Les menus équilibrés et variés contribuent à donner des habitudes alimentaires saines aux usagers. Une collation est prévue le matin à 10h et un gouter vers 16h.

Des menus spécifiques peuvent être réalisés sur prescription médicale.

La structure utilise au moins 60% de produits bio et locaux.

Les transports

Le transport des usagers fait partie de la prise en charge de l'établissement. Des circuits sont organisés dans un rayon de 30 à 40 kilomètres avec des points de ramassage auxquels les familles doivent se rendre.





La participation des usagers et de leurs familles

Le conseil de la vie sociale (CVS)

La loi a prévu que les familles puissent s'exprimer sur le fonctionnement de l'établissement dans lequel votre enfant est admis. Pour cela, elle a mis en place le CVS (article L311-6 du code l'action sociale et des familles). Le CVS rassemble des usagers, des parents, des administrateurs et des professionnels des quatre services de l'IME.



Renseignements

Assurance

L'association des Papillons Blancs a souscrit un contrat d'assurance pour les risques spécifiques auprès de GMF, 140 rue Anatole France, 92257 LEVALLOIS PERRET Cedex.

Traitement des données

Conformément aux obligations règlementaires, le service se doit de recueillir et d'organiser les informations personnelles concernant l'usager accueilli sur dossier informatique ou dossier papier. Elles font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données médicales sont transmises au personnel médical du service et sont protégées par le secret médical.

L'usager et son représentant légal sont autorisés à consulter ce dossier. Pour ceci, une demande écrite auprès du Directeur du Pôle Enfance Jeunesse devra être faite. Un délai minimum de 48 heures entre la demande et la consultation sera systématiquement observé. Le délai maximum est de 2 semaines.

Les personnes qualifiées du département

Tout usager, ou son représentant légal, d'un service ou d'un établissement social ou médico-social peut avoir recours gratuitement à une personne qualifiée pour faire valoir ces droits en cas de désaccord avec l'établissement.

À ce jour les personnes qualifiées sont :

- M. Jean François PINSON
- M. Jean François MATHIEU
 - **a** 05 53 03 10 50

X La prévention de la maltraitance

L'IME y est attentif et met en place des mesures de prévention :

- Analyse des pratiques pour tous les professionnels de la prise en charge
- Traitement des évènements indésirables
- Formations continue régulière des salariés



L'association « Les papillons blancs de Bergerac »

C'est une association créée en 1967, à l'initiative de parents d'enfants en situation de handicap mental. Ces familles voulaient développer des établissements adaptés pour pouvoir les accueillir. Aujourd'hui, l'association réunit une quinzaine d'établissements et de services.

<u>Président</u>: M. Francis PAPATANASIOS <u>Directeur général</u>: M. Bruno BAISEMAIN <u>Directeur général adjoint</u>: M. Benoit LACAVE

X L'IME

<u>Accueil secrétariat</u> : Mme Fabienne CHIMBAUD Directeur enfance-jeunesse : M. Nicolas VILLOUTREIX

Numéros utiles

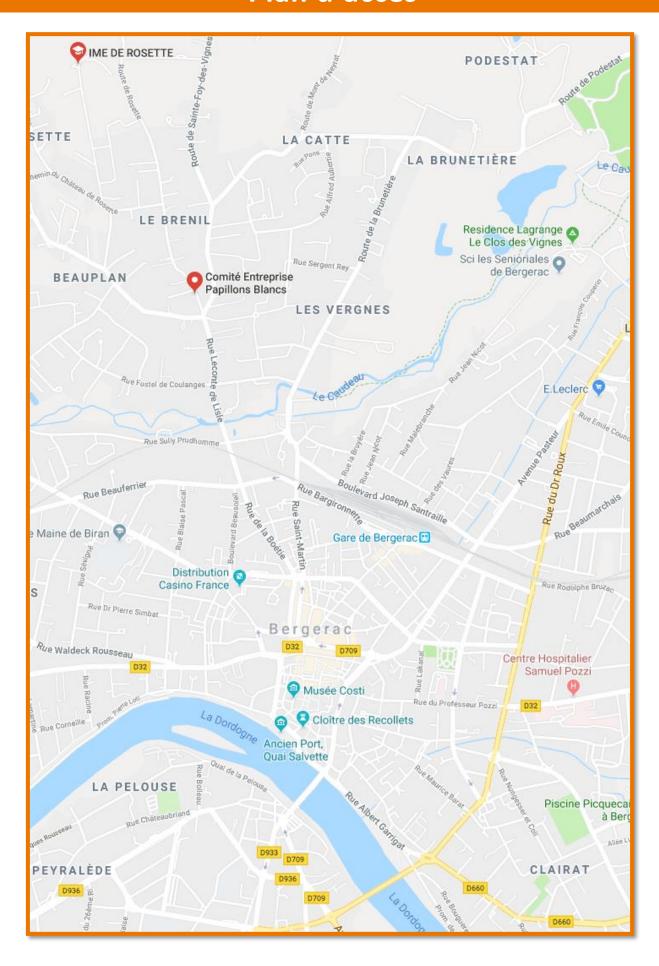
- IME: 05 53 74 53 00

Allo enfance maltraitée : N° vert 119

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH): 0800.800.824



Plan d'accès





Notes





Association Les Papillons Blancs de Bergerac 6 avenue Paul Painlevé – 24112 BERGERAC CEDEX

Tel: 05 53 74 49 49 – Fax: 05 53 61 74 62 Mail: siege@pb24.fr www.papillons-blancs24.com